

218C2019
FR0000036816-FS1204

19 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2018, La Mutuelle Générale (1-11 rue Brillat Savarin, 75634 Paris Cedex 13) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL et détenir 939 924 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 6,00% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL hors marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 15 652 871 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.